

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 04/07/2024 - 92923 - 2016 B 20000 - 822 388 096 - 35 Rue La Boétie (Holdco) SAS

35 RUE LA BOETIE (HOLDCO) SAS
Société par actions simplifiée au capital de 1.093.451 euros
Siège social : 21 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS
822 388 096 RCS PARIS

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 JUIN 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE VINGT SIX JUIN,

SA CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE, Société Anonyme au capital de 373 136 700 €, dont le siège social est situé 21 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 908 709 678, représentée par Monsieur Julien BRAMI, dûment habilité,

Agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** »), propriétaire des 1.093.451 actions composant le capital social de la Société par Actions Simplifiée 35 rue La Boétie (HOLDCO), dont le siège social est situé 21 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 822 388 096, (la « **Société** »),

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant

- Prise d'acte de la renonciation du Président de la Société à ses fonctions avec effet immédiat et quitus de sa gestion,
- Nomination de la SA CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE en tant Président de la Société avec effet immédiat.

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la renonciation du Président de la Société à ses fonctions avec effet immédiat

L'Associé Unique prend acte de la renonciation de la CCPMA PREVOYANCE à ses fonctions et de la cessation de ses fonctions de Président de la Société avec effet immédiat.

Par conséquent, la CCPMA PREVOYANCE cessera ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour avec toutes les conséquences que la loi attache à une renonciation à ses fonctions de mandataire social.

L'Associé unique la remercie de l'exercice de son mandat et lui donne quitus de sa gestion.

DEUXIEME DECISION

Nomination du Président de la Société

L'Associé Unique ayant constaté la renonciation du Président de la Société à ses fonctions et la cessation effective de ses fonctions à compter du 28 juin 2024 avec effet immédiat décide de nommer à compter de cette même date en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée :

SA CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE, Société Anonyme au capital de 373 136 700 €, dont le siège social est situé 21 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 908 709 678,

et de nommer en qualité de représentant permanent du Président de la Société :
Monsieur Julien BRAMI, en sa qualité de Directeur Général de la SA CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE,

SA CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE exercera ses fonctions dans les conditions prévues par les textes en vigueur et par les statuts de la Société.

SA CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de Président de la Société et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance édictée par les textes en vigueur susceptible de lui interdire d'exercer ses fonctions

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes à l'effet de remplir toutes formalités de droit en cas de besoin.

* * *

L'Associé Unique a signé le présent acte faisant foi de l'adoption des décisions ci-dessus.

Pour l'Associé Unique,
Monsieur Julien BRAMI

